



**Ecole Française de Luanda Alioune Blondin BEYE**

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'Association de l'Ecole Française  
de Luanda  
du samedi 6 OCTOBRE 2018  
Salle de réunion bâtiment F**

Une Assemblée Générale (AG) de l'Association des Parents d'Élèves de l'Ecole Française de Luanda s'est tenue le samedi 6 octobre 2018 à 10H00, dans les locaux de l'établissement scolaire.

Elle a été présidée par Madame Carla BANEGAS, présidente du Conseil d'Administration. Elle était accompagnée par d'autres membres du Conseil d'Administration, Madame Christine DE DECKER, Messieurs Vladimir CAPINDISSA, Marc ECOFFET et Pierre DUJARDIN. Etaient également présents Monsieur Jean-Michel BLETTERY, Proviseur, Monsieur Pascal GUERINEAU, Directeur de l'école primaire et Monsieur Sébastien VITTET, Conseiller de coopération et d'action Culturelle (COCAC) à l'Ambassade de France.

La Présidente a dans un premier temps remercié les parents présents en appelant toujours à plus de mobilisation soulignant qu'une Assemblée Générale est toujours un temps fort dans la vie de l'établissement qui permet la rencontre directe entre les membres du Conseil d'Administration de l'école et les parents d'élèves.

Le quorum n'étant pas atteint à 9h30, l'AG a été convoquée à nouveau à 10h00 conformément à la mention de la convocation initiale, envoyée par mail aux parents d'élèves le 21 septembre 2018.

Comptage des parents : 88 personnes présentes ou représentées par une procuration, l'AG a pu délibérer valablement à partir de 10H00.

La Présidente a rappelé l'ordre du jour de l'AG :

- 1/ Bilan de la rentrée : Présentation Proviseur et Directeur Primaire
- 2/ Présentation du réseau Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger et du rapport de l'audit financier effectué par L'AEFE en mai 2018 par Monsieur Sébastien Vittet
- 3/ Présentation par la présidente du rapport d'audit et du Protocole d'accord
- 4/ Présentation d'un point financier et de l'évolution des frais d'écolage par le trésorier
- 5/ Pistes de travail du CA par la Présidente

Questions réponses.

Présentation par la Présidente des différents membres présents du Bureau de l'Association élus en octobre 2017.

**1/ Présentation des effectifs rentrée par Monsieur le Proviseur et Monsieur le Directeur du primaire :**

1 000 élèves sont présents à la rentrée. Les seuils limitatifs pour cette rentrée sont atteints et ont permis un plus grand nombre d'inscriptions, satisfaisant les familles. Le cylindrage prévu à 3 classes par niveau n'était cependant pas réalisable, compte tenu des demandes et des variations d'effectifs par tranche d'âge avec l'ouverture d'une 4eme grande section maternelle et le maintien de 2 petites sections. L'école accueille plus de 50 % d'élèves de nationalité angolaise.

- Le Proviseur rappelle que le lycée fonctionne avec 3 catégories de personnels :
- les expatriés rémunérés entièrement par l'Etat Français (en voie de disparition administrative) ;
  - les résidents, personnels détachés, titulaires du Ministère de l'Education Nationale Français, pris en charge en grande partie par l'AEFL pour des montants variant de 69 à 100% de leur rémunération. Le Proviseur rappelle à ce titre que les détachements sont parfois difficiles à obtenir en raison des besoins en enseignants des académies sur le territoire français. Il faut s'attendre à une diminution du nombre de ces cadres à l'avenir.
  - les enseignants recrutés localement, dits « contrats locaux », rémunérés intégralement sur le budget de l'AEFL. Il est impératif de développer la politique de recrutement et de formation de ces professeurs. Un système de « tutorat » est déjà mis en place pour accompagner les professeurs débutants. Ces professeurs bénéficiant de cette formation deviennent ensuite qualifiés et donnent entière satisfaction. Le taux de réussite de ces enseignants formés en interne au concours de professeur des écoles en France est excellent.

La formation allie des séminaires de formation organisés dans les lycées Français de la zone Afrique Australe, et des séances en « interne » se déroulant en 3 phases : observation dans les classes, puis étape théorique de dialogue (programmation gestion des classes...) et enfin un passage dans chaque cycle où ces professeurs en formation préparent et exécutent des séquences devant les élèves.

Il est néanmoins fait rappel d'un manque de candidats, d'où les appels continus aux candidatures sur le site internet de l'Etablissement scolaire.

Le Directeur ajoute qu'il existe également un vivier de remplaçants qui interviennent en qualité de « surnuméraires » dans la classe et qui font office de remplaçants selon les besoins.

La nouveauté 2018 pour la zone : chaque professeur débutant bénéficie d'un tuteur, et une formation interzone tuteur/tutoré aura lieu cette année.

Rappel par le Directeur des visites biannuelles des inspecteurs de zone ainsi que des interventions extérieures d'enseignants de la zone pour former les personnels du lycée du 1<sup>er</sup> degré, comme cette année sur la web radio par exemple.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, des visites de professeurs expatriés de la zone viennent former et accompagner les professeurs par discipline.

#### Plurilinguisme au lycée :

- Un dispositif particulier est mis en place au 1<sup>er</sup> degré avec le FLESCO (Français Langue de Scolarisation). En partenariat avec l'Alliance Française, il sera également proposé aux parents d'élèves qui le souhaitent de suivre des cours de français pour les aider à accompagner leurs enfants dans le suivi de leur scolarité.
- Développement du dispositif EMILE (Enseignement des Matières Intégrées aux Langues Etrangères) pour aider les élèves à s'intégrer au système scolaire français.

#### Le Numérique à l'école :

- Développement du numérique avec le déploiement des vidéo projecteurs en maternelle cette année.
- Développement de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) qui intégrera un espace commun pour les enseignants, les élèves et les parents, afin de favoriser les échanges de documents et pour former les élèves au monde numérique.

## **2/ Présentation du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle :**

M. Sébastien Vittet se présente et s'assure s'il y a de nouveaux parents dans la salle et si tous les présents ont une bonne compréhension du français.

M. Sébastien Vittet rappelle son rôle en qualité de représentant de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger). Il diffuse une vidéo en portugais présentant l'AEFE et son action pour rappeler que le lycée français de Luanda appartient à un réseau international et régional qui permet aux enfants un parcours scolaire exceptionnel.

Il rappelle le cadre juridique de chaque institution et la convention qui lie le Lycée et l'AEFE.



Il informe les parents qu'une mission financière a eu lieu du 23 au 25 mai 2018 par des auditeurs de l'AEFE qui, inquiète de la non remontée de fonds du lycée vers l'AEFE, a diligenté une mission ayant pour objectif de déterminer les modalités de l'apurement de la dette. Des nombreuses rencontres ont eu lieu avec Monsieur l'Ambassadeur, la Direction et les membres du Conseil d'Administration.

Le cout total du nouveau bâtiment et des structures annexes est évalué 9 000 000 d'euros. L'audit a pointé les décisions et engagements pris par le Comité de gestion précédent ainsi que le manque de vigilance de l'Ambassade, tout comme la mise en retrait du rôle de la direction de l'école, ayant abouti à la situation que chacun connaît.

La mission d'audit a souligné les efforts mis en place depuis l'élection en octobre 2017 du nouveau Conseil d'Administration et a préconisé de conserver l'indexation des frais d'écolage à l'euro et ce, tant que la dette ne sera pas remboursée. Elle a également préconisé la recherche de nouvelles sources de recettes, et enfin l'augmentation des effectifs.

De nombreuses réponses ont pu être apportées lors de cette mission et un protocole d'accord a été mis en place pour rembourser sur 5 ans la dette de 9 millions d'euros.

Une mission d'expertise immobilière de l'AEFE aura lieu en novembre 2018 pour optimiser la gestion des locaux existants et définir les besoins à venir.

### **3/ Présentation de Madame Banegas, Présidente du Conseil d'Administration**

Madame la Présidente rappelle brièvement le contexte de la dette et la nécessité de formaliser celle-ci vis-à-vis de l'AEFE. Un protocole d'accord a été mis en place stipulant un remboursement échelonné sur 5 ans, à partir d'avril 2019, soit environ 1 500 000 € annuels. Ce protocole est contraignant, et d'autant plus dans un contexte économique Angolais précaire. Il devait néanmoins être formalisé de manière à maintenir un « cap » financier crédible vis-à-vis de nos créanciers.

Si les finances sont aujourd'hui heureusement assainies grâce au travail réalisé, il convient de poursuivre les efforts financiers. La Présidente rappelle que depuis la mise en place du nouveau CA, il a été revu à la baisse les avantages en nature des résidents. Ces mesures ont représenté à elles seules un gain de 300 000 € annuels. Il a fallu également réviser les différents contrats de maintenance qui ont permis des gains à hauteur de 50 000 € annuels en privilégiant notamment la non indexation des contrats au dollar et la mise en concurrence systématique de prestataires.

La Présidente rappelle que le CA a pour la première fois sollicité l'Ambassade de France pour passer les commandes du matériel scolaire sous couvert de franchise diplomatique, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles réduisant par 3 le coût de l'achat et de l'acheminement. L'économie réalisée a été de plus de 350 000 euros.

Elle souligne en outre que l'AEFE a demandé au Conseil d'Administration d'accroître les effectifs de l'Etablissement, pour ainsi augmenter les recettes. Elle ajoute qu'il est important que tous les parents mobilisent leurs réseaux pour aider le CA qui les représente à trouver de nouvelles sources de financement. La mission d'audit a enfin préconisé de maîtriser autant que possible le coût de la masse salariale des contrats locaux.

Si l'audit a bien prévu et souligné la nécessité absolue de maintenir l'indexations des frais d'écolage à l'euro, l'Association de Gestion a cependant tenu à faire un effort important sur les dernières factures en prenant un taux de change bien inférieur au taux de la Banque Nationale Angolaise au moment de la facturation.

Tous les efforts mis en place par le nouveau CA, alliant la maîtrise des coûts et l'augmentation des recettes, ont permis pour la première fois depuis 2013 de faire remonter des fonds à l'AEFE. Elle remercie également le concours diplomatique de l'Ambassade de France qui a facilité les démarches administratives.

Monsieur Vittet reprend la parole et rappelle que la présence des parents aux assemblées Générales est importante pour que tous les parents soient informés des difficultés et des mesures prises pour y remédier. Il prie chaque personne présente de bien vouloir informer ses proches de participer à ces assemblées.

#### 4/ Présentation de M.DUJARDIN, Trésorier du Conseil d'Administration.

Monsieur le trésorier retrace l'évolution des frais d'écolage de ces dernières années et souligne que par deux fois sur l'année 2018, des efforts ont été consentis concernant l'indexation des frais d'écolage à l'euro. Le premier en figeant le taux de change sur les frais d'écolage à 185 au lieu de 223 en janvier et le deuxième en septembre en appliquant un taux de 297, 91 au lieu de 332 entraînant un manque à gagner important pour l'Association de gestion, mais en limitant ainsi l'augmentation des frais pour les familles.

Il démontre que l'évolution des tarifs a augmenté de façon bien moindre que celle du taux de change, grâce à la non-application des taux BNA au moment de la facturation des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2018. La dette atteint 6,9 millions d'euros ; cette dette libellée en euros augmente mécaniquement à chaque dégradation du taux de change.

Pour 2018 l'AEFL n'est pas encore en mesure de commencer à rembourser la dette. Mais le travail réalisé a néanmoins permis pour la première fois depuis ces dernières années le paiement des sommes dues à l'AEFE pour cet exercice comptable.

Il rappelle que l'Etat Français finance l'Etablissement à hauteur de 3 millions d'euros (via par exemple la rémunération intégrale des personnels expatriés, une partie de celle des professeurs résidents, ou encore le financement d'intervenants lors de sessions de formation des enseignants, etc.). Cet investissement de l'Etat Français dans cet outil de coopération qu'est une école française à l'étranger représente autant d'économies pour les familles.

Il rappelle que le paiement de la construction du nouveau bâtiment sur la trésorerie qui était à l'époque « disponible » a permis à l'ancien CA de ne pas avoir eu recours à l'emprunt, a permis de limiter des pertes importantes.

La trésorerie s'est maintenant stabilisée et il est primordial de conserver deux mois de trésorerie d'avance pour faire face aux paiements des salaires et des fournisseurs. Toutes les marges de la trésorerie seront employées pour réduire notre dette vis-à-vis de l'AEFE.

Le trésorier souligne qu'il faut tenir compte de la dévaluation, de variations de taux de change pour être le plus juste possible et ne pas pénaliser les familles et les entreprises. Le résultat de l'exercice 2017 a entraîné une perte de 202 millions de kwanzas, perte due notamment aux charges financières de la dette AEFE comptabilisée à un taux de 197 au 31 décembre 2017 et qui va augmenter en raison de la dégradation continue du taux de change. Le cout annuel des factures AEFE représente à lui seul plus de 40 % des dépenses ce qui impacte fortement les dépenses de fonctionnement du lycée. Les dépenses usuelles sont elles aussi fortement augmentées du fait de la hausse des tarifs des services et de tous les produits en raison des variations défavorables des taux de change.

#### **5/ Pistes de travail du CA**

La Présidente rappelle que la mission d'audit de l'AEFE a salué la nouvelle gouvernance qui a été mise en place depuis l'élection du nouveau CA, ce qui a permis de redresser l'établissement.

→ Signature dès octobre 2017 d'un règlement de délégation de responsabilités de l'Association de gestion au Chef d'établissement et au DAF. L'objectif était de redéfinir les responsabilités, les pouvoirs et les devoirs de chaque partie.

→ Application du Décret de 2002-22 du 4 janvier 2002 qui régit les personnels de l'Education nationale.

→ Signature en mai 2017 de la convention entre l'AEFE et l'AEFL afin de faire respecter le rôle de la Direction du lycée dans la gestion de l'Etablissement

Cette nouvelle gouvernance a motivé tout au long de l'année scolaire précédente la réflexion du CA autour des responsabilités de chacun, qui ont conduit l'association AEFL au bord de la cessation de paiement, comme l'a relevé la mission d'audit de l'AEFE. La Présidente souligne qu'il appartient à chacun d'en tirer les conséquences. La situation est aujourd'hui redressée et sous contrôle grâce aux mesures que le nouveau CA a mises en place depuis son élection, en accord avec la Direction et la

bienveillance de l'AEFE qui a accepté d'échelonner la dette. La situation est donc redressée, mais il convient de rester extrêmement prudents afin que cette situation ne se reproduise plus.

Elle rappelle que les statuts de l'Association de 1987 prévoyaient que dans la mesure où l'association était destinataire d'une aide fondamentale de l'Etat Français pour l'équilibre financier et la crédibilité pédagogique de l'enseignement délivré, elle était alors soumise aux contrôles de trois Ministères à l'époque : Ministère de l'économie, Ministère de l'Education Nationale, et Ministère des Affaires Etrangères.

Les statuts suivants, adoptés en 2002 sont venus modifier en profondeur ces dispositions et ont très largement diminué le rôle de l'Etat Français et donc marginalisé les responsabilités de l'Ambassade de France dans le processus de prises de décision qui engagent durablement l'école. A la lumière des manquements de part et d'autre qui ont conduit à la situation actuelle, et pour revenir à un mode de gouvernance qui réintroduit l'Ambassade de France dans le dispositif de contrôle de décisions qui engagent au final l'Etat Français, il est apparu aujourd'hui nécessaire et indispensable de modifier à nouveau les statuts afin que chacun puisse prendre les responsabilités qui doivent être les siennes lorsque toutes les parties sont concernées.

La Présidente indique qu'elle soumettra ces prochains jours par mail aux parents d'élèves une proposition de nouveaux statuts, élaborés en tenant compte des orientations de l'AEFE, pour étude. Ils seront soumis à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée très prochainement.

### Questions/réponses

Que représentent ces 3 millions d'euros de prise en charge par la France ?

Cela représente la prise en charge totale des salaires des expatriés, la prise en charge totale des cotisations retraite de tous les résidents et la prise en charge partielle de certains salaires de résidents. Si on y ajoute la participation directe de l'Etat à des séminaires de formation d'enseignants par la mise en place d'experts, de financement de billets d'avion, etc., on parle alors de 3.5 millions d'euros.

Pourquoi une durée aussi courte de 5 ans pour rembourser la dette AEFE ?

M. le Trésorier rappelle qu'il s'agit d'un engagement moral et qu'en cas de dégradation de la situation économique Angolaise, il conviendrait de revoir ces modalités de remboursement avec l'AEFE.

Les parents se déclarent asphyxiés par le cout des frais de scolarité indexés sur l'euro ; beaucoup d'entreprises angolaise souffrent de retards de paiement allant jusqu'à entrainer des réductions de personnels.

Mme la Présidente rappelle qu'elle est pleinement consciente des efforts demandés aux parents mais qu'il était important, voire primordial, de définir un cadre formel de remboursement avec les créanciers, en l'occurrence l'AEFE. Elle rappelle que le CA a minoré les augmentations des frais d'écolage sur 2 trimestres, mais qu'il était contraint d'assainir la situation financière. Elle souligne que les parents d'élèves sont redevables vis-à-vis de l'Etat français qui investit dans les établissements du réseau AEFE pour le bien de tous et pour le bénéfice des populations locales.

L'AEFE a validé la nouvelle gouvernance mise en place et les protocoles de délégation de pouvoir envers la direction. Cette nouvelle gouvernance a permis d'éviter la cessation de paiement ; la situation financière est stabilisée malgré un contexte économique difficilement prévisible. Il convient donc de rester extrêmement prudents dans la gestion de nos dépenses.

L'AEFE a toujours été très bienveillante à l'égard du lycée français de Luanda.

Pourrons nous disposer des statuts avant la prochaine AGE ?

Mme la Présidente informe que les nouveaux statuts proposés au vote lors de l'assemblée Générale extraordinaire seront préalablement communiqués aux familles.

Comment vont évoluer les effectifs d'enseignants résidents et expatriés ?

Le Proviseur indique que l'école a perdu cette année un poste d'expatrié ; que deux autres postes risquent d'être supprimés l'année prochaine. Les 3 personnels de direction, tous expatriés, sont maintenus.

Pour les personnels résidents, une diminution légère est envisagée, mais compte tenu des possibilités limitées de recrutement localement, il convient de garder un nombre suffisant de personnels résidents pour conserver la qualité pédagogique garante du conventionnement.

Les factures des années antérieures de l'AEFE seront-elles prises en compte par la BNA ?

La Présidente indique que l'Ambassade de France apporte tout son appui et soutien diplomatique qui permet le paiement de ces factures.

Parole est donnée à Monsieur l'Ambassadeur de France pour conclure :

Monsieur l'Ambassadeur souligne le travail remarquable réalisé par le CA et la Direction permettant une Assemblée Générale sereine. Il informe qu'une inspection du poste diplomatique a eu lieu en septembre dernier. Celle-ci a pris note de la situation passée et salué les efforts accomplis depuis la nouvelle élection du CA. S'agissant de la dette, Monsieur l'Ambassadeur considère que l'AEFE a subi un emprunt forcé, mais que cette dernière continuera d'exercer une grande bienveillance vis à vis du lycée Français de Luanda tant que les objectifs de bonne gouvernance seront remplis ainsi que l'esprit du protocole d'accord signé avec le CA sera respecté. Il salue la décision de la non application à deux reprises des taux de change, considérant qu'il est primordial d'éviter que des tarifs trop élevés écartent certaines familles de l'accès au lycée Français de Luanda. Concernant l'aide de l'Etat français à hauteur de 3 millions d'euros annuels, ce montant ne prend pas en compte les missions de formation, de conseil et d'expertise mis à la disposition de l'établissement. Il remercie le Conseil d'Administration pour la qualité de son travail.

*La séance est levée à 11h40.*

**La Présidente**



**Le secrétaire de séance**